

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 08-12965 / 111228
Implenla Construction SA Galerie de Merdisel, 1242 Satigny
Chantier galerie de Merdisel
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
20 H
02.01.2009–30.06.2009 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 08-13269 / 100072
Wago Contact SA, 1564 Domdidier
injection, automates, étampage, mécanique.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
120 H, 190 F, 12 J
01.01.2009–30.01.2012 (Renouvellement)
- 08-13286 / 111425
Semtech Neuchâtel Sàrl, 2000 Neuchâtel
production / test
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
3 H
01.12.2008–31.10.2010 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT I)

- 08-13268 / 100072
Wago Contact SA, 1564 Domdidier
service de piquet pour les départements: injection, automates, étampages,
entretien, mécanique et expédition.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
9 H
01.01.2009–30.01.2012 (Renouvellement)

**Permis de travail en continu atypique (sans alternance)
(art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

– 08-13267 / 100072

Wago Contact SA, 1564 Domdidier

injection, automates, étampage, mécanique.

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

42 H, 12 F

01.01.2009–30.01.2012 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 08-12595 / 100765
Hort Coating Center SA, 3960 Sierre
atelier de préparation des surfaces, sablage et plasma.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 H, 23 F
06.11.2008–31.10.2011 (Renouvellement/modification)
- 08-12990 / 100035
Tetra Pak (Suisse) SA, 1680 Romont FR
production Tetra Recart
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
30 H
01.12.2008–30.11.2011 (Nouveau permis)
- 08-13000 / 100016
boxal (suisse) sa, 1782 Belfaux
secteur fonderie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 H
01.12.2008–30.11.2011 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 08-12600 / 101282
COLIBRY'S (Suisse) SA, 2007 Neuchâtel
secteur opérations
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
13 H, 9 F
01.12.2008–30.11.2011 (Renouvellement/modification)
- 08-12985 / 101961
Straumann Villeret SA, 2613 Villeret
meulage/atelier outils coupants
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 H, 1 F
01.07.2008–30.06.2010 (Modification)

**Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 08-12991 / 100035
Tetra Pak (Suisse) SA, 1680 Romont FR
intervention de dépannage sur la ligne de production Tetra Recart
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 H
01.12.2008–30.11.2011 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 08-13001 / 100016
boxal (suisse) sa, 1782 Belfaux
secteur fonderie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
20 H
01.12.2008–30.11.2009 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

9 décembre 2008

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail